

Présentation et consultation sur le stationnement

14 février 2024



MÉTROPOLE
GRAND LYON



Intervenants



Mohamed Boudjellaba,
Maire de Givors



Robert Jouve,
Conseiller délégué
aux déplacements



Fabien Bagnon,
Vice-président
de la Métropole de Lyon délégué à
la Voirie et aux mobilités actives

Pierre Jacquier
En charge de la
participation
Citoyenne Givors

François Staehli
Direction Prévention -
Médiation - Sécurité
Ville de Givors

Bertrand Grizard
Responsable de
subdivision voirie
Métropole de Lyon

David Wiedmer
Cabinet Explain
Conseil en Mobilité,
Métropole de Lyon

Déroulé de la réunion



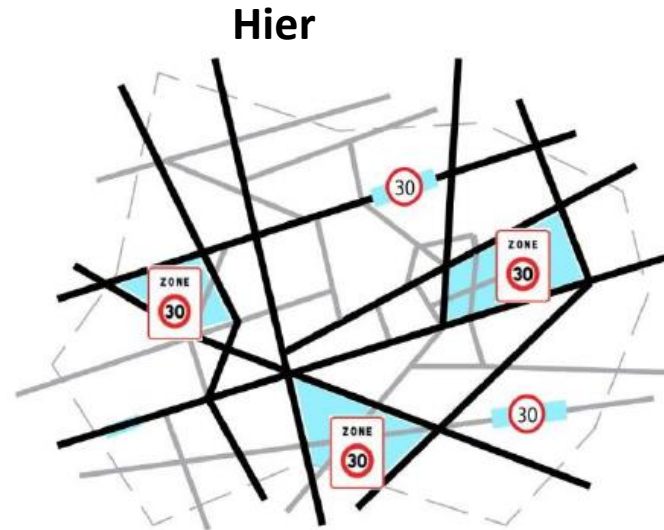
Démarche Ville 30

Objectifs du projet

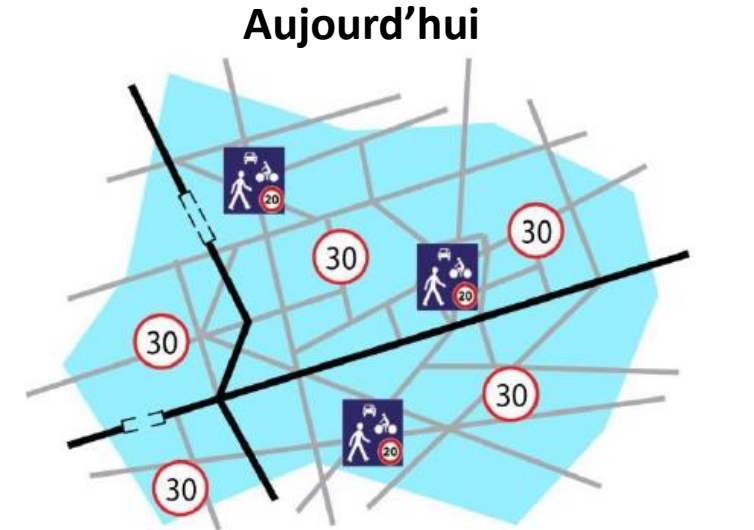
1- Limitation à 30km/h : la norme métropolitaine

La limitation à 30km/h
devient la norme
(80% des rues environ).

La limitation à 50km/h est
réduite à certaines rues.

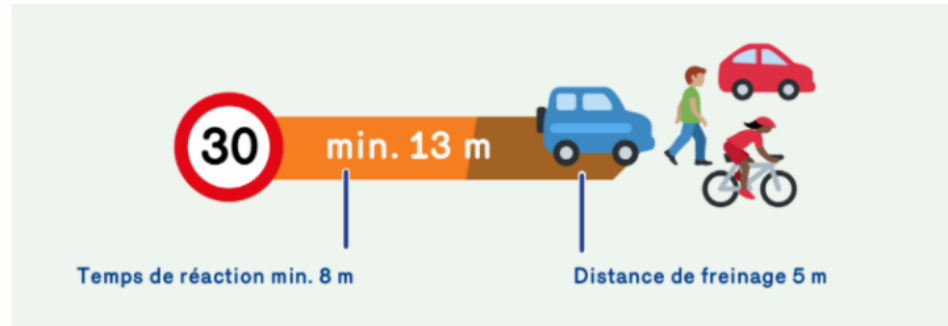


- Rue limitée à 50 km/h
- Zone 30 ou section limitée à 30 km/h



- Rue limitée à 50 km/h
- Ville à 30 ou en zone de rencontre

2- Améliorer la sécurité routière



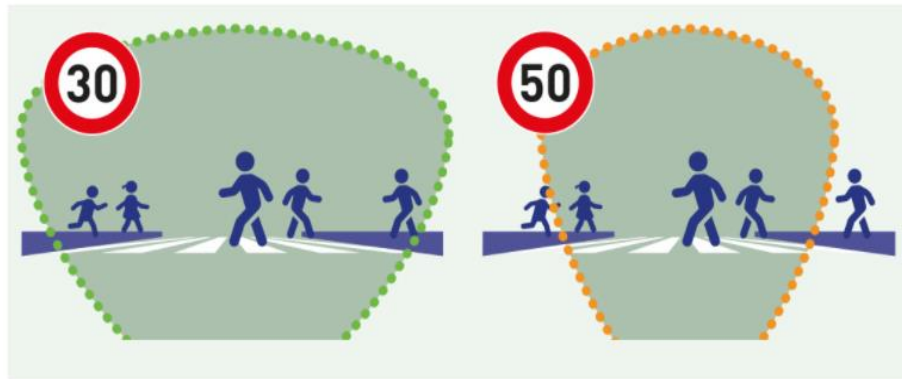
- + La distance de freinage est de 13 m à 30 km/h
- Elle est de 27 m à 50 km/h

En cas de choc, le risque d'être tué est beaucoup plus faible à 30 km/h qu'à 50 km/h

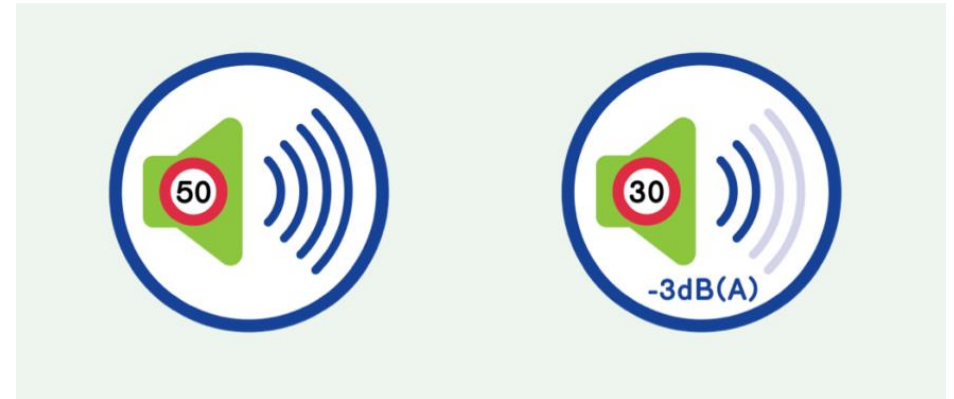


- 0% de chance de survie à 70 km/h
- 20% de chance de survie à 50 km/h
- 90% de chance de survie à 30 km/h

2- Améliorer la sécurité routière et la qualité de vie

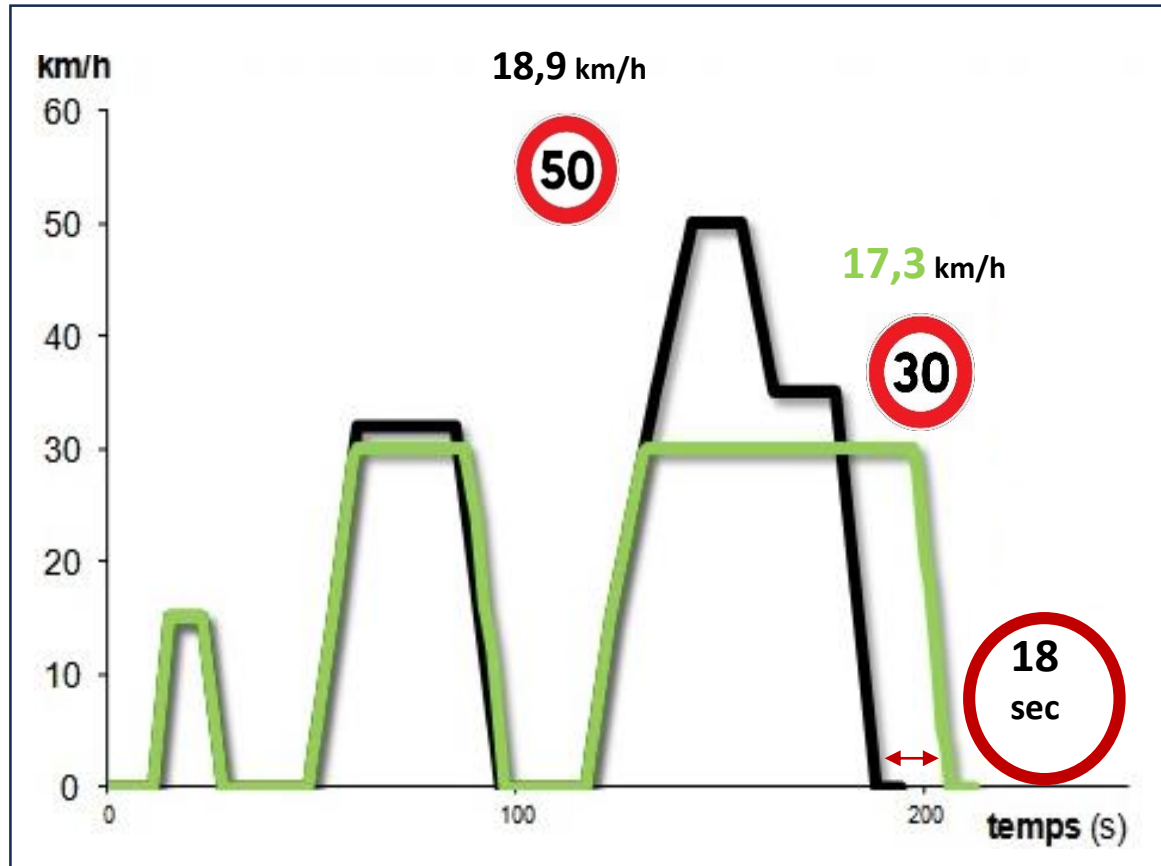


A 30 km/h, le champ de vision est plus large ce qui permet d'anticiper et d'éviter les accidents.



Avec la zone 30, c'est environ **2,5 décibels (dB(A)) en moins** → une division du bruit presque par 2.

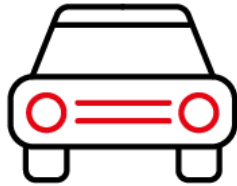
3- Apaiser les circulations



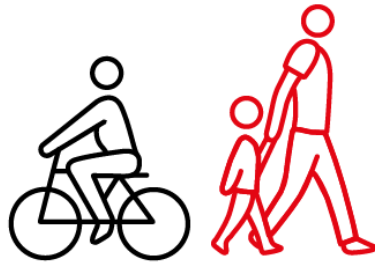
Profil de vitesse théorique en ville

Supprimer les pointes de vitesse à 50 km/h sans réduire significativement la vitesse moyenne du trajet.

4- Mieux partager l'espace public



- Réduire la vitesse
- Dissuader le trafic de transit



- Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle

**REDONNER
DE LA QUALITÉ
À L'ESPACE PUBLIC
ET DÉVELOPPER
DE NOUVEAUX
USAGES**

Démarche Ville 30

Principes de mise en œuvre

1- Étapes de mise en œuvre

ETAPE 1 : Mise en place réglementaire
Panneaux, ellipses, communication
+ évaluation



**ETAPE 2 : Mise en conformité
et mesures d'accompagnement**

Double-sens cyclables, régulation des feux tricolores,
apaisement des quartiers (zones de rencontre,
aires piétonnes...)

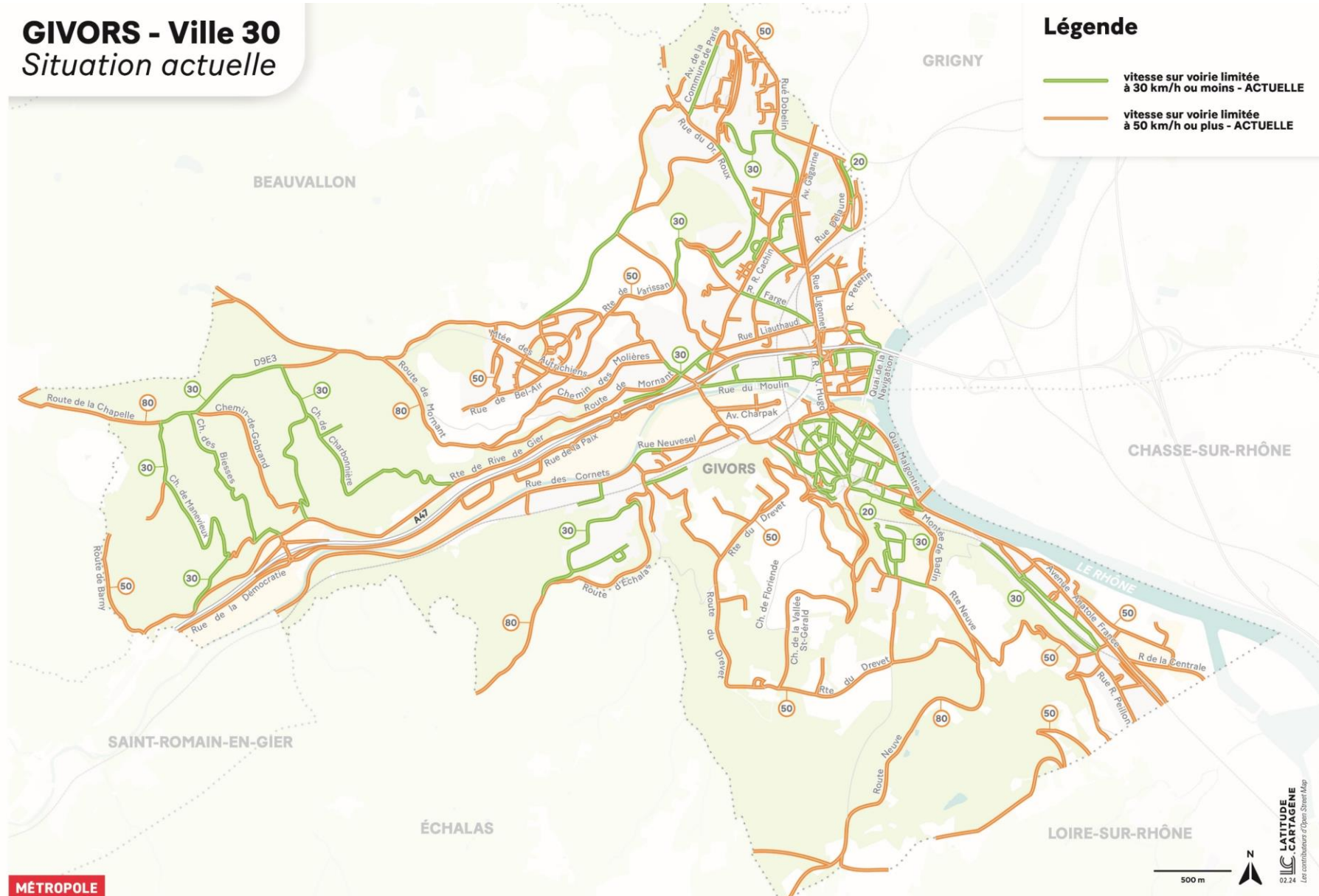


ETAPE 3 : Confortement là où c'est nécessaire
Aménagements ralentisseurs (plateaux, coussins...)

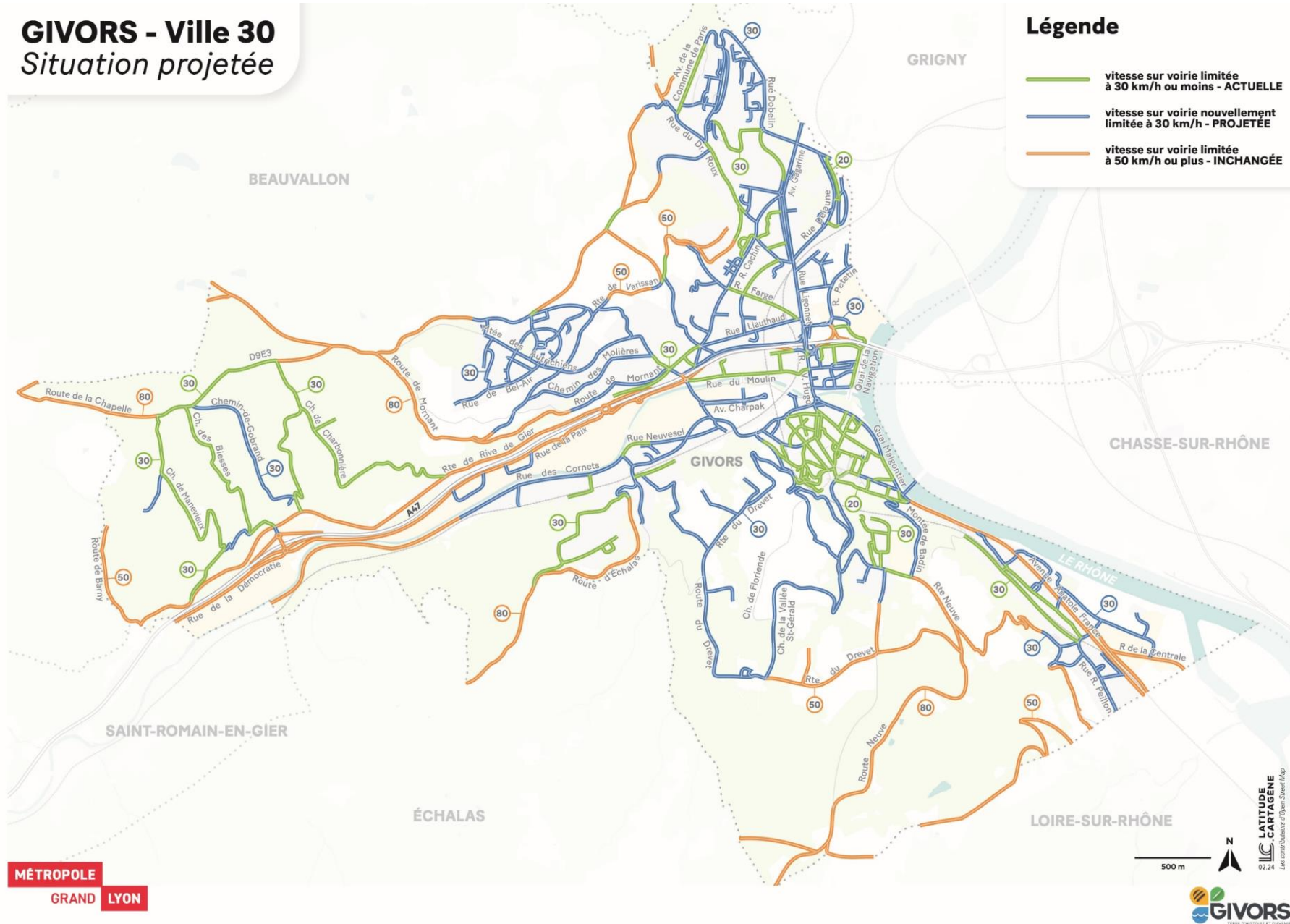


2. La Ville 30 à Givors, aujourd'hui

GIVORS - Ville 30 Situation actuelle



2. La Ville 30 à Givors, demain



Nouveau plan de stationnement

Enseignements du fonctionnement actuel

QUELQUES CHIFFRES



- **1 150** places dans le centre-ville
- **1 ASVP** (Agent de Surveillance de la Voie Publique) **pour 500 places**

1- Une enquête pour mieux comprendre les pratiques

Enquête réalisée
de décembre 2022
à avril 2023



Relevés d'occupation
à 6h, 10h, 15h et 20h
sur l'ensemble du centre-ville



Nombre de voitures
stationnées sur les rues
et parkings



Relevés d'occupation
toutes les heures
sur les rues commerçantes
et le parking du conservatoire



Connaissance plus précise
des pratiques de
stationnement

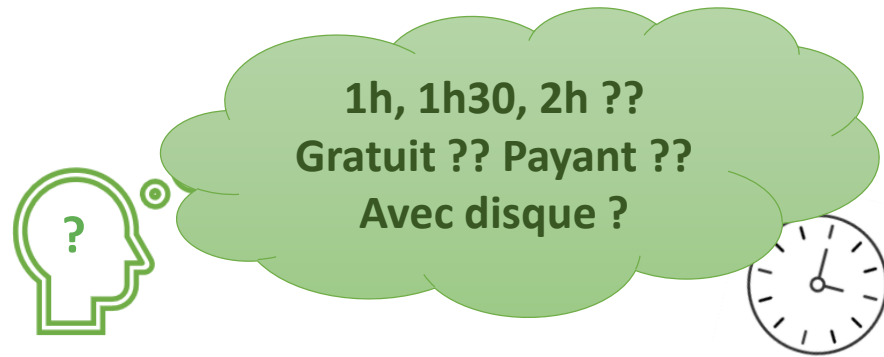


Interviews des usagers
(500 répondants)



Connaissance plus précise des usages
et des besoins en stationnement

2- Une réglementation peu lisible et donc peu respectée



78% des répondants ignorent si la place sur laquelle ils stationnent est limitée dans le temps

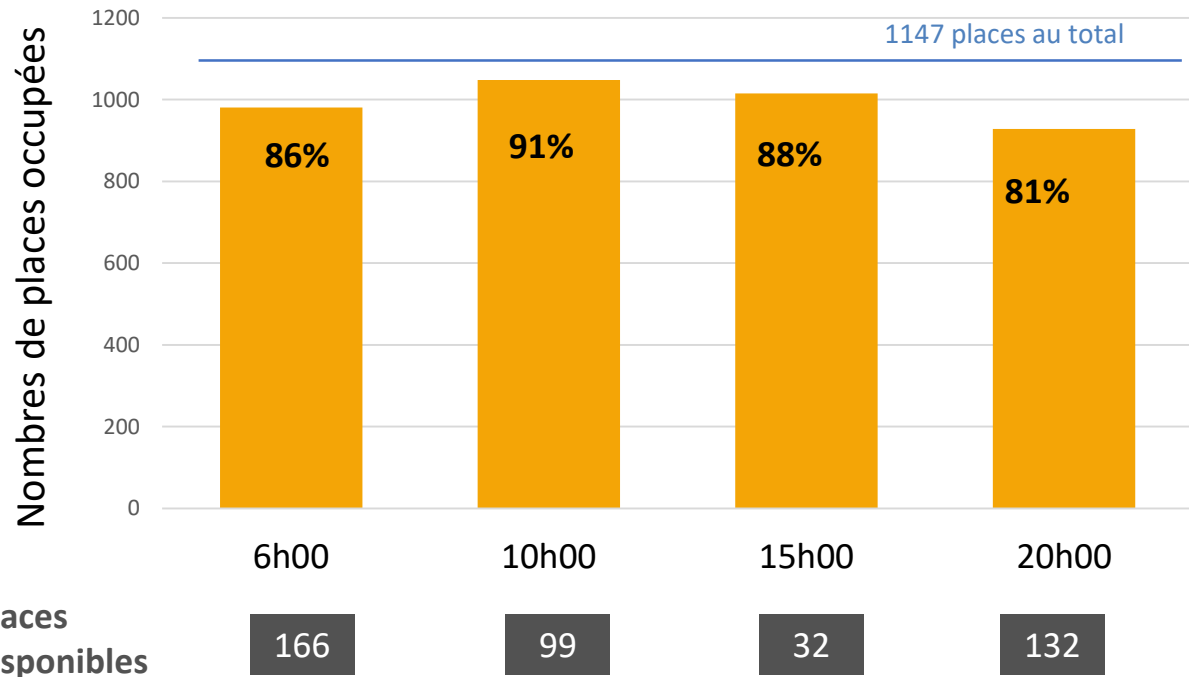
- 4 durées différentes
- 4 zonages différents
- des règles changées en fonction des macarons, etc.





- Confusion et incertitude
- Peu de respect de la réglementation

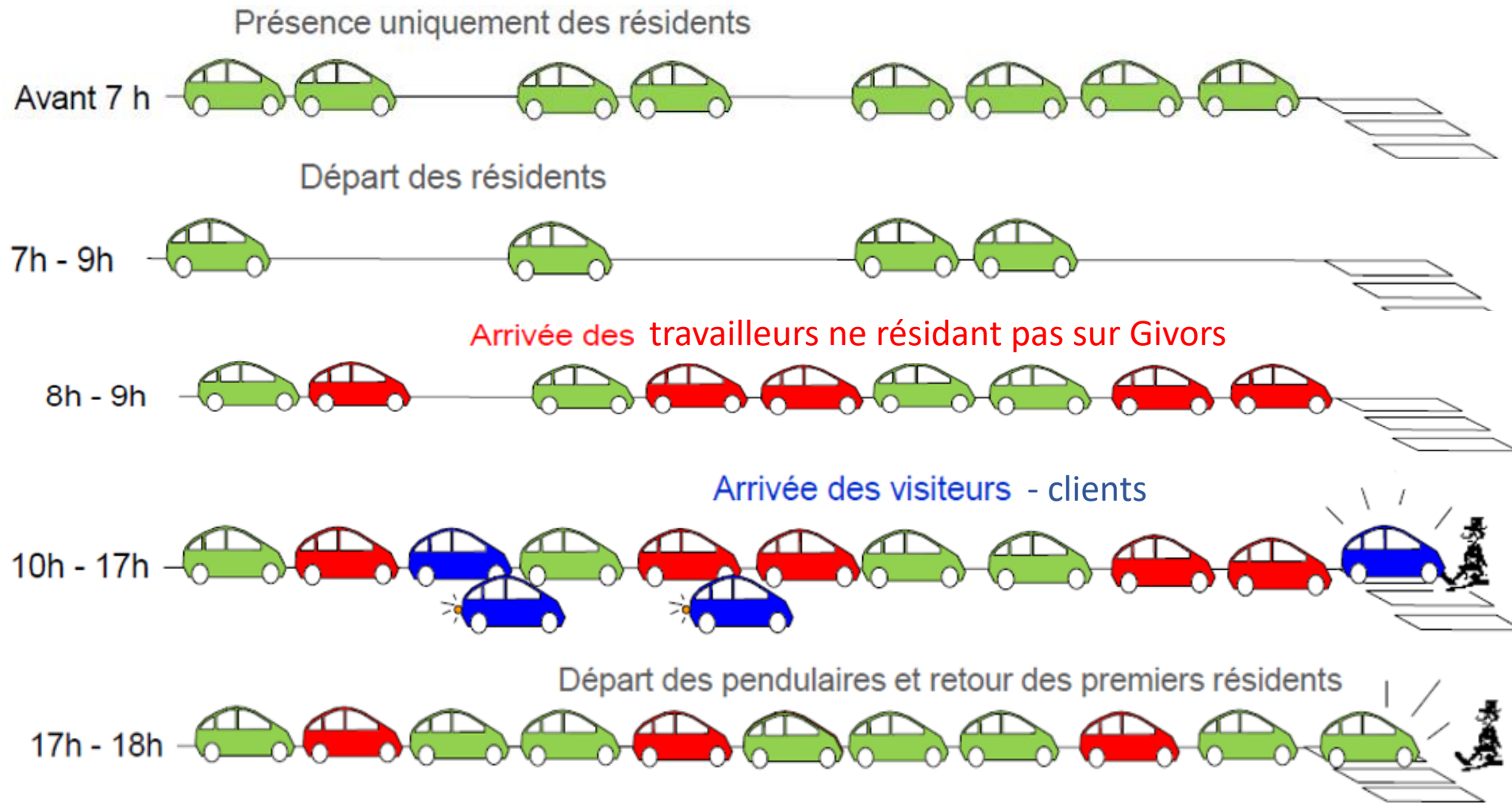
3- Un stationnement sur-occupé, de jour comme de nuit

Occupation dans le centre-ville



	 OCCUPATION LA NUIT	 OCCUPATION LE JOUR
Givors	86%	91%
Quincieux	46%	52%
Neuville-sur-Saône	66%	68%
Vénissieux	68%	80%
Lyon Vaise	79%	85%
Tassin-la-Demi-Lune	65%	90%
Caluire-et-Cuire	90%	77%

4- « Premier arrivé, premier servi »



Légende :



Habitants



Travailleurs



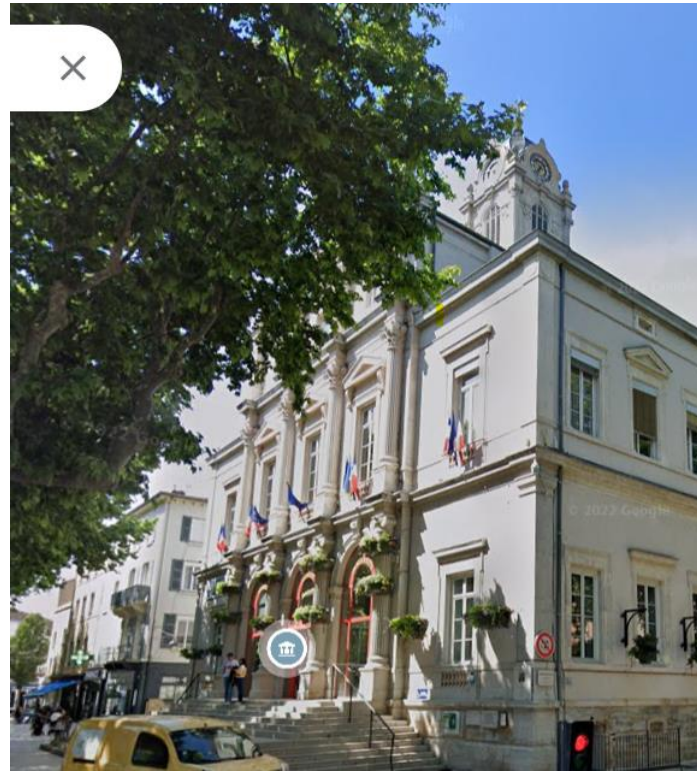
Visiteurs
- clients

5- Un fonctionnement limitant l'accès aux commerces et aux services

ACHATS



DEMARCHES ADMINISTRATIVES



LOISIRS



Nouveau plan de stationnement

Présentation du nouveau plan de stationnement

1- Les principes

LES OBJECTIFS

1/ Simplifier les règles de stationnement et permettre aux résidents de stationner



2/ Fluidifier la rotation des véhicules, notamment à proximité des commerces



3/ Supprimer le stationnement non-autorisé et gênant



PAR QUELLES ACTIONS ?

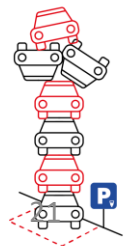
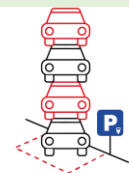
1/ Une réglementation claire et dissuasive pour la longue durée, avec peu de dérogations :

- Plans simples et disponibles en ligne
- Mise en place d'un macaron résident uniquement

2/ Des mesures sur différents volets :

- Zone bleue spéciale commerces
- Mise en place de parkings temporaires, en centre-ville
- Meilleure identification et sécurisation des stationnements hors centre-ville

3/ La création d'une brigade « mobilité / stationnement » avec des contrôles



1- Les principes

QUELS PRINCIPES ?



HABITANTS

- Favoriser l'utilisation des autres modes de transport en autorisant le stationnement en journée avec le macaron
- Inciter à occuper les garages privés



VISITEURS - CLIENTS

- Garantir des places toujours disponibles sur les axes commerçants grâce à une bonne rotation



TRAVAILLEURS

- Favoriser l'utilisation d'autres modes de transport pour venir au travail
- Inciter à occuper les parkings des entreprises
- Orienter le stationnement vers les parkings périphériques gratuits

2- Des règles claires



LES RÈGLES DE LA ZONE BLEUE du lundi au samedi

- Autorisation de stationnement d'une durée de 2h sur l'ensemble du périmètre
- Amplitude horaire de 9h à 19h sans pause

MACARON HABITANTS UNIQUEMENT

- Possibilité de laisser son véhicule stationné jusqu'à 48h sauf sur les rues commerçantes

Pas d'exemption pour les travailleurs, commerçants ou usagers de la gare



3- Les mises en situation

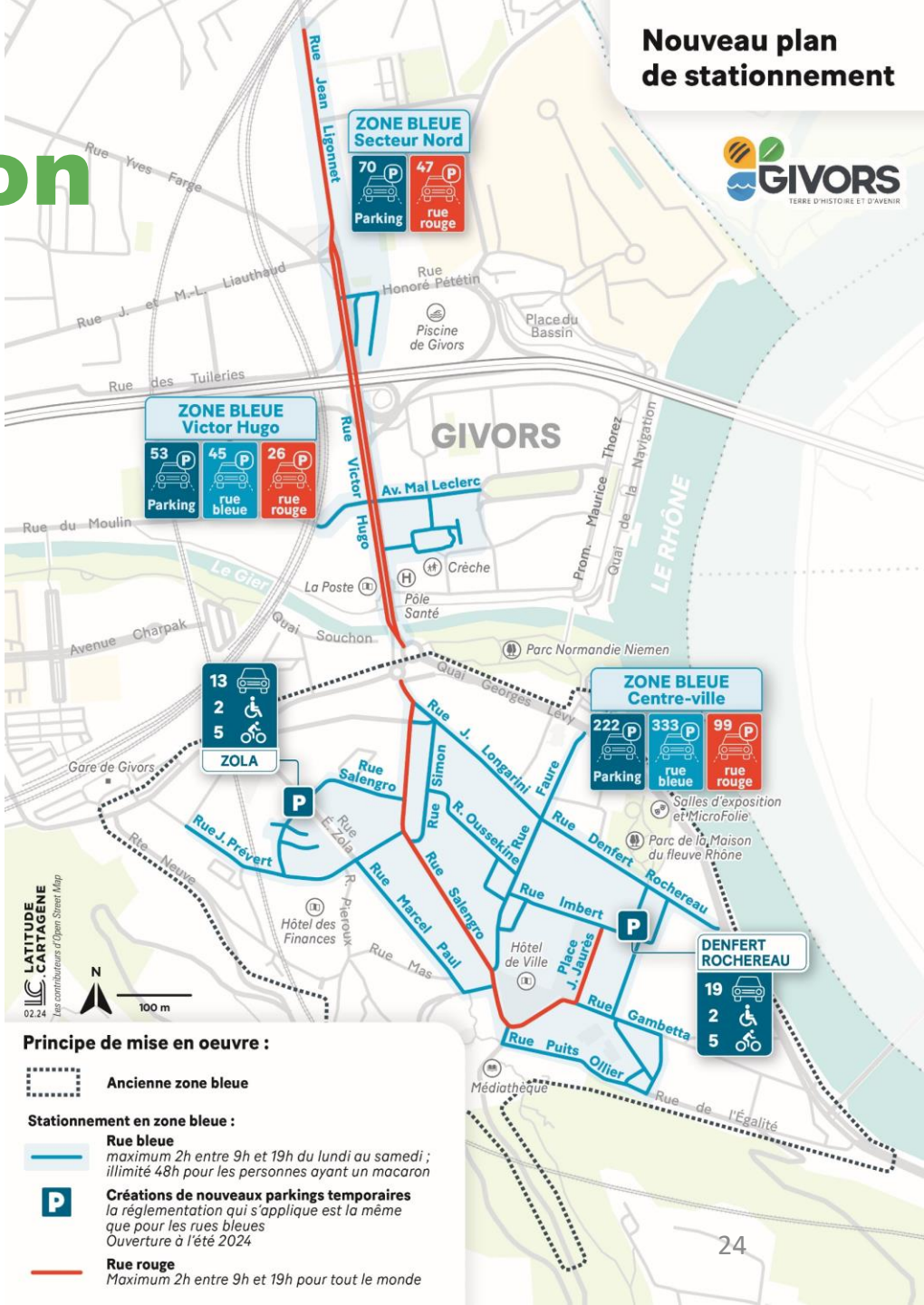
ZONE BLEUE – CAS GÉNÉRAL

(dont les nouveaux parkings Zola et Rochereau)

- **Sans macaron** : stationnement autorisé 2h
- **Avec macaron** : stationnement autorisé 48h

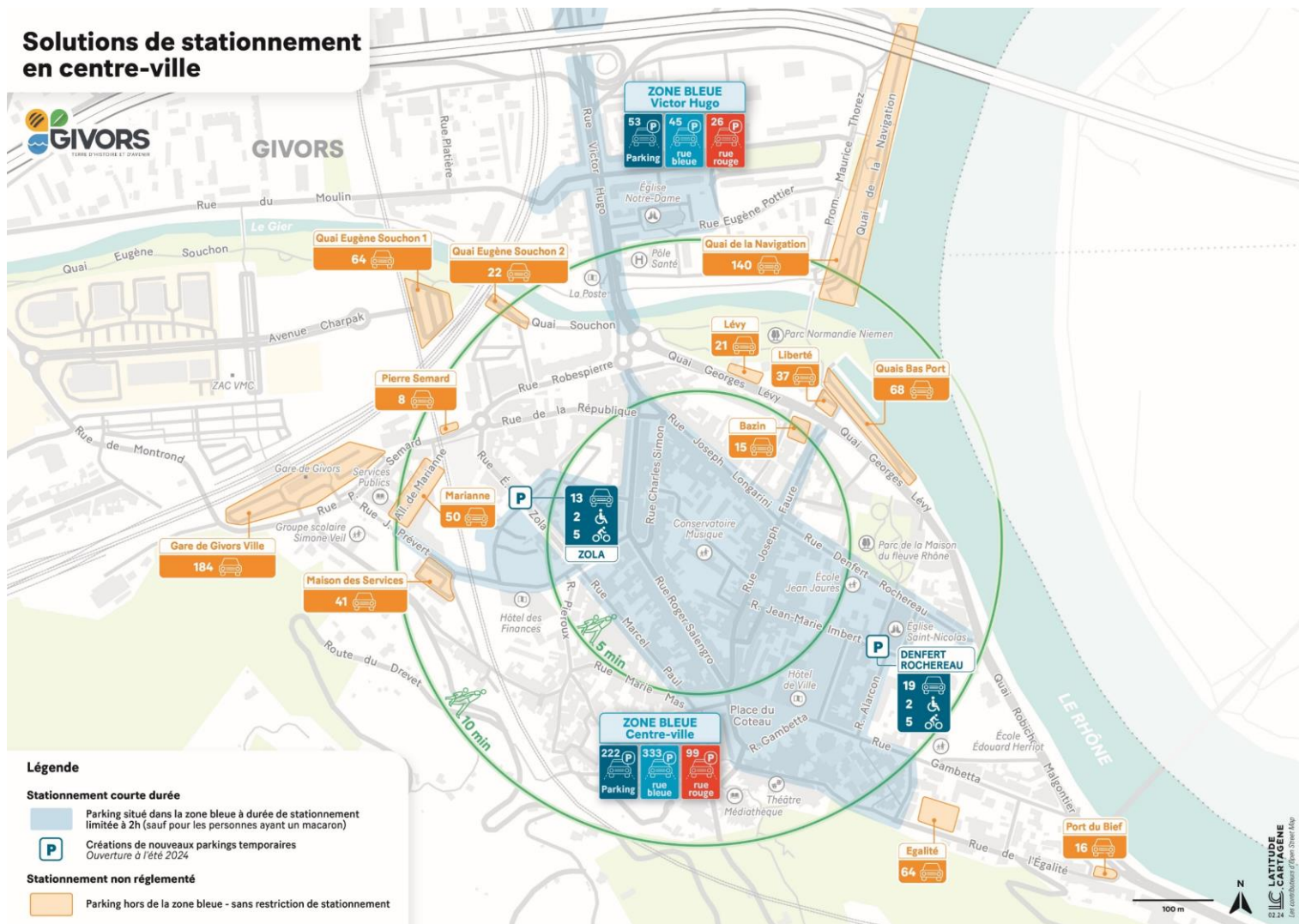
RUES COMMERCANTES (ROUGE)

- **Avec ou sans macaron** : stationnement autorisé 2h



4- Les solutions de stationnement (1/2)

Solutions de stationnement en centre-ville



Création de nouveaux parkings temporaires

- Réglementation identique aux rues bleues
- Ouverture à l'été 2024



Actions vers les autres parkings

- Aménagements et sécurisation des parkings
- Signalisation d'accès
- Aménagements et sécurisation des liaisons piétonnes



4- Les solutions de stationnement (2/2)

1

Une meilleure utilisation des places de stationnement privées (garages privés)

6% des riverains garés sur voiries n'utilisent pas leur garage
=> **43 places disponibles**

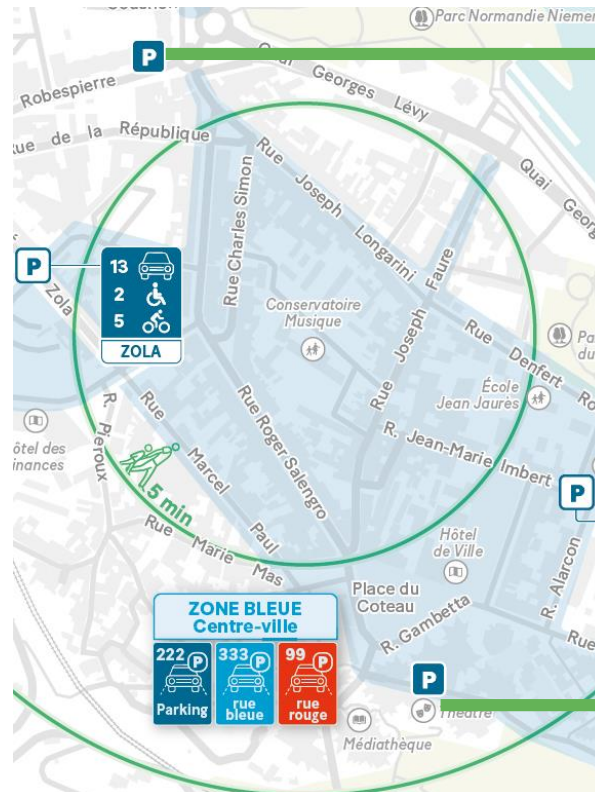


14% des salariés garés sur voiries n'utilisent pas leur parking privatif
=> **27 place disponibles**

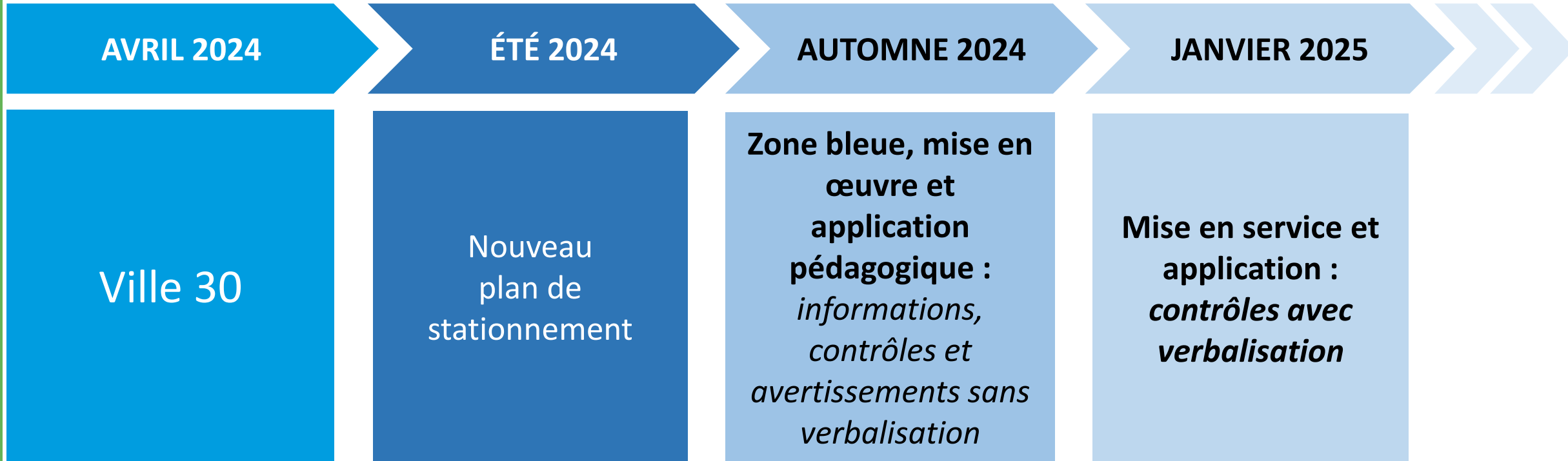


2

Des réflexions avec les bailleurs pour utiliser des stationnements disponibles dans les sous-sols de 2 résidences des 2 côtés de la rue Salengro

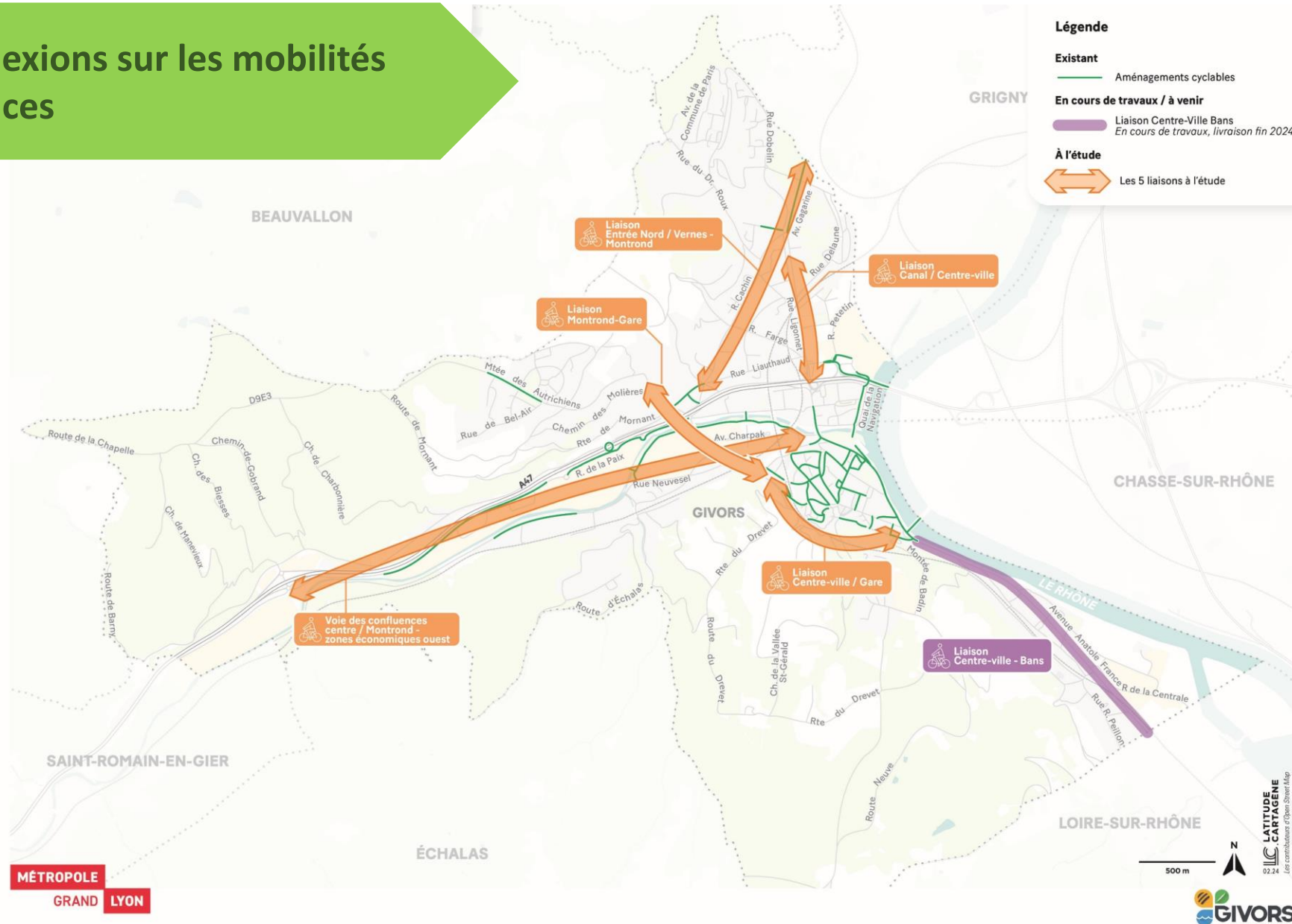


Prochaines étapes



Prochaines étapes

Réflexions sur les mobilités douces



Vous avez la parole

Merci de votre participation